

Nombre de Membres en exercice : 14
Nombre de Membres présents : 13
Nombre de Membres votants : 13

Date de la convocation : 05 mars 2025
Convocation affichée le : 05 mars 2025
Procès-verbal affiché le : 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 13 mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-THUAL s'est réuni dans la salle des associations sous la Présidence de Loïc COMMEUREUC, Maire.

Etaients présents les conseillers municipaux suivants :

Loïc COMMEUREUC — Nadine CORBEL — Jean-Pierre BATTAIS — Claude PAPADOPOULOS — Dominique ABALAIN — Frédéric CHEVILLON — Christian DARTOIS — Bruno DE VILLELE — Céline ROUVRAIS — Marie-Hélène BRANDILLY — Virginie ROBIOU — Séverine LEBRUN — Véronique PICHERIT

Absents : Franck SAMSON

Nadine CORBEL a été désignée secrétaire de séance.

Délibération 2025/13	Vote du budget primitif 2025 Budget Assainissement
---------------------------------	---

Vu le Code Générale des Collectivités Territoriales
Vu l'instruction budgétaire et comptable M57

Le principe d'équilibre du budget, en dépenses et en recettes pour chacune des deux sections est respecté.

Monsieur le Maire propose de voter le budget primitif 2025 de l'assainissement qui s'équilibre comme suit :

SECTIONS	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	99 859.14 €	99 859.14 €
INVESTISSEMENT	50 123.44 €	50 123.44 €
TOTAL	149 982.58 €	149 982.58 €

Vu la sincérité des prévisions budgétaires pour l'année 2025
Vu les résultats de compte financier unique 2024

Le Maire propose également de voter la fongibilité des crédits par section à 7.5 % à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

Après en avoir délibéré et procédé au vote par :

13 voix POUR
0 voix CONTRE
0 ABSTENTION

Le Conseil municipal décide à l'unanimité des suffrages exprimés :

- Adopter le budget primitif 2025 de l'assainissement
- La fongibilité des crédits par section à 7.5 %

SIGNATURES

Le Maire,

Loïc COMMEUREUC



Secrétaire de séance,

Nadine CORBEL